



Le ministre de la communication, porte-parole du gouvernement, René Emmanuel Sadi, a indiqué dans un communiqué hier que Maurice Kamto, leader du MRC, est en détention pour avoir enfreint la loi, et non pour des raisons politiques.

En effet, dans communiqué du 5 mars 2019, l'Union européenne avait critiqué l'arrestation et la détention du chef de l'opposition camerounaise, Maurice Kamto, et de certains membres de son parti le MRC.

Décrivant le climat sociopolitique politique du Cameroun essentiellement instable, L'UE avait également regretté que la crise dans les régions anglophones ait considérablement entraîné des pertes à la fois humanitaires et économiques.

Une position critiquée par le pouvoir de Yaoundé. Dans un communiqué de presse publié hier, le gouvernement camerounais par la voix de son porte-parole, répondant à l'union Européenne, a tenu à faire des précisions sur la situation sociopolitique du Cameroun.

Dans son communiqué, René Emmanuel Sadi a soutenu que Maurice Kamto avait été arrêté pour avoir enfreint la loi, et non pour des raisons politiques, en expliquant en outre que l'homme

politique voulait diriger le pays par des moyens antidémocratiques.

En réitérant les accusations portées contre l'opposant, notamment l'insurrection, l'hostilité contre la patrie, la rébellion et la destruction de biens publics, le ministre de la Communication a déclaré qu'il était juste que Maurice Kamto soit jugé par un tribunal militaire

Ci-dessous le communiqué intégral du ministre porte-parole du gouvernement

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF COMMUNICATION

Yaoundé, le ~~1~~ 1 MARS 2019**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

La Haute représentante de l'Union Européenne, Mme FEDERICA MOGHERINI, a, en date du 05 mars 2019, publié, au nom de l'Union Européenne, une déclaration intitulée « **Détérioration de la situation politique et sécuritaire au Cameroun** », dans laquelle elle exprime des vues et des assertions relatives à cette situation.

Elle affirme en effet, que **«L'arrestation et détention prolongée de plusieurs dirigeants d'un parti de l'opposition, dont son leader Maurice KAMTO, ainsi que l'ouverture de procédures disproportionnées à leur encontre devant la justice militaire, accroissent le malaise politique au Cameroun. L'Etat de droit requérant une justice équitable et la libération des détenus à l'encontre desquels des preuves probantes ne peuvent être présentées.»**

S'agissant de la situation dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, la Haute Représentante de l'Union Européenne estime que **«la persistance de la violence et des violations des droits de l'Homme»** a causé un nombre inacceptable de victimes et un impact lourd en termes humanitaire et économique. Elle relève enfin, **« l'émergence de discours de haine basés sur l'appartenance ethnique, tenus par certains médias et acteurs politiques »**, comme **« facteur additionnel d'inquiétude »**, et soutient que, **«la réponse aux défis importants auxquels le pays est confronté ne pourra que passer par un dialogue politique inclusif et dans un respect des libertés fondamentales et l'Etat de droit.»**

Si ces affirmations de la Haute Représentante de l'Union Européenne témoignent tant soit peu de l'intérêt que portent nos partenaires de l'Union Européenne au Cameroun, ce dont le Gouvernement se félicite, il n'en demeure pas moins qu'elles résistent peu à l'analyse, à la réalité et à la véracité des faits.

A cet égard, le Gouvernement camerounais rappelle, une fois de plus, que, les arrestations et détentions de certains militants du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC), et de Monsieur Maurice KAMTO, sont strictement conformes aux lois et règlements du Cameroun, ainsi qu'aux conventions internationales ratifiées par le Cameroun.

En l'occurrence, la compétence du Tribunal Militaire découle des faits reprochés aux intéressés, notamment, **«l'insurrection, l'hostilité contre la patrie, la rébellion et la destruction des biens publics.»**

Vu sous cet angle et conformément à la spécificité de la législation camerounaise, le critère pertinent pour la compétence du Tribunal Militaire réside dans la nature de l'infraction commise, et non pas seulement dans la qualité de la personne poursuivie. De même, convient-il de relever que la justice militaire au Cameroun n'est pas une justice d'exception, mais une justice à compétence spéciale.

Au total, le soi-disant malaise politique, si tant est qu'il y ait un malaise politique, ne serait que le fait de dirigeants d'un parti politique qui ont cru pouvoir s'emparer du pouvoir par des manœuvres antidémocratiques, mus par l'outrance de leurs ambitions et par des certitudes oniriques, sans aucun rapport avec la volonté de l'immense majorité du peuple camerounais qui, lui, a choisi de renouveler, sans équivoque, sa confiance au **Président Paul BIYA**.

Quant aux discours haineux qu'évoque la Haute Représentante de l'Union Européenne, le Gouvernement tient à rappeler que la consolidation de l'unité et de l'intégration nationales, le dépassement des clivages régionalistes ou ethniques, et la stigmatisation du tribalisme, ont toujours été et demeurent les principaux crédo de la politique du Renouveau national que prône et conduit, sans relâche, **le Président de la République, Son Excellence Paul BIYA**, depuis son accession à la Magistrature Suprême.

Aussi, le Gouvernement camerounais réproouve-t-il et condamne sans réserve une certaine résurgence des replis identitaires observés ici et là, en particulier dans les réseaux sociaux, et qui procèdent davantage d'une instrumentalisation circonstancielle, laquelle ne saurait ni mettre en question, ni mettre en péril, les socles et les acquis précieux qui constituent les fondements de l'unité et de la stabilité de la Nation camerounaise.

Le Gouvernement réaffirme que rien ne sera ménagé pour préserver l'unité, la cohésion et la solidarité nationales.

S'agissant de la situation qui prévaut dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, il n'échappe à personne que les violences et les violations des droits de l'Homme sont perpétrées par les hordes marginales de bandes armées qui, de jour comme de nuit, sèment la terreur et la désolation parmi les populations, se livrent à la destruction des biens publics et des équipements sociaux ; autant d'exactions abominables qui méritent la réprobation et la condamnation de tous, y compris celles des défenseurs des droits de l'Homme qui, malheureusement, se laissent abuser par des contrevérités.

Dans ces conditions, il va sans dire que c'est à l'Etat qu'il appartient de garantir le bon ordre, de préserver l'intégrité territoriale et d'assurer la protection des personnes et des biens, à l'intérieur des frontières nationales.

Cette mission, nos forces de l'ordre et de défense l'assurent avec courage et dévouement, mais également, avec discernement et professionnalisme.

Au demeurant, la situation dans les deux régions est sous contrôle et les perspectives d'un retour à la normale se font chaque jour plus propices.

Conscient à la fois de la gravité de la situation et de ses obligations régaliennes, le Gouvernement reste déterminé à ramener la paix et à recréer des conditions de vie normales dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, par toutes les voies idoines, notamment, par la sensibilisation et la mobilisation des bonnes volontés, ainsi que par la main tendue à nos concitoyens dévoyés, appelés dans le cadre du Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration, à rejoindre les rangs de la communauté nationale.

Le Gouvernement en appelle donc à une bonne compréhension de la situation par tous, et à la coopération des partenaires de l'Union Européenne, en vue d'un appui judicieux et multiforme à tous les efforts entrepris à date, pour un retour à la paix dans les deux régions, et ce, dans l'intérêt bien compris du peuple camerounais tout entier./.



Roné Emmanuel Sadi